

vue axé sur les régions urbaines et dissiper aussi ce que je juge son entière incompréhension, de l'importante fonction, comme réseau de communication, des Postes canadiennes? Combien ne serait-il pas plus efficace de constituer le comité à cette fin.

Depuis dix ans, à cause de la complexité croissante des affaires nationales, la Chambre des communes a graduellement fait un usage plus considérable et plus efficace du régime des comités. Les spécialistes nous disent que la tendance est profonde et irréversible et que, petit à petit, nous nous acheminons vers l'objectif souhaité. J'aurais cru que le gouvernement actuel, après avoir tant insisté pendant la récente campagne électorale sur la nécessité d'une participation et d'un engagement plus profonds dans les affaires du pays, aurait été le premier à appuyer ce thème. Mais qu'est-il arrivé hier? Nous avons entendu le leader du gouvernement recourir aux préceptes les plus démodés pour défendre le refus obstiné du gouvernement de renvoyer ce projet de loi au comité, alors que la logique le réclame.

On a commencé, il y a dix ans, à mettre à plus grande et plus efficace contribution le service des comités, lorsque les membres du comité des affaires des anciens combattants ont entrepris, dans une longue série de discussions et de délibérations, une étude d'ensemble de la charte des anciens combattants, qui a entraîné une foule de modifications nécessaires. Plus récemment nous avons adopté le même procédé pour les transports durant la période de réorganisation de ce système fondamental de communications. Tous ceux qui ont eu le privilège de participer à cet intéressant dialogue et qui se trouvent encore ici conviendront, j'en suis sûr, que la loi sur les transports qui en a résulté est bien meilleure que si cette mesure n'avait pas été déferée au comité avant de subir la deuxième lecture à la Chambre.

Je pourrais vous citer d'autres exemples semblables, monsieur l'Orateur. Qu'il me suffise de dire que les représentants de tous les partis à la Chambre, et surtout le peuple canadien, seront déçus de l'attitude tout à fait réactionnaire que le porte-parole du gouvernement a adoptée hier à propos de cette question, après les pieux discours des libéraux, au cours de la récente campagne électorale, qui préconisaient que le Parlement et les citoyens jouent un plus grand rôle dans cette démocratie de participation.

Lorsqu'il a pris la parole hier, le ministre des Postes a dit qu'il considérait la poste comme une industrie. Je crois le citer exactement en disant que le ministre des Postes n'est pas une institution mais un service. On a l'impression, monsieur l'Orateur, d'entendre un chœur d'administrateurs et non la voix du

[L'hon. M. Dinsdale.]

peuple. Quiconque comprend les principes de la démocratie parlementaire responsable conviendra que les communications sont essentielles pour qu'un pays accède à l'état de nation et qu'elles font partie intégrante de la politique nationale. Nous admettrons tous, j'en suis sûr, que dans un pays aux intérêts aussi variés que le Canada, la politique nationale est d'une extrême importance, surtout dans le domaine des communications. On a reconnu depuis longtemps que dans bien des domaines relatifs aux communications, un service de cet ordre, pour reprendre les mots du ministre des Postes, doit faire partie de la politique nationale.

Je suppose qu'en pays démocratiques les services postaux ont été les premiers à être pris en main par l'État, parce qu'on a reconnu l'importance des communications pour l'unité d'un pays. Nous accordons des subventions importantes au réseau de communications électroniques de Radio-Canada. Nous avons subventionné notre réseau ferroviaire. Certaines années, nous avons subventionné Air Canada. Nous subventionnons les activités du Conseil des arts et, en fait, on a augmenté sa subvention cette année par rapport à l'année dernière. Nous faisons tous ces efforts pour développer nos communications et promouvoir la compréhension, afin que le Canada devienne un jour une nation.

Le ministre n'a pas saisi encore une fois à cause de ses antécédents personnels. Le milieu d'où vient le ministre des Postes compte de nombreux journaux. Il a sous la main plusieurs postes de radio et de télévision, un service de télétype ainsi qu'un service privé de courriers et de messageries. Je crois que tout cela a faussé son jugement et lui a fait perdre totalement de vue les besoins essentiels de la communauté rurale.

Bien que le ministre ait rétabli le service de six jours dans les secteurs ruraux, je crois que cela va embrouiller la question. Ainsi, dans certaines circonscriptions comme la mienne, qui est mi-urbaine et mi-rurale, les Postes devront encore fonctionner six jours par semaine afin de desservir les régions rurales, tandis que les villes n'auront apparemment plus le service de six jours. Je ne sais comment on pourra prendre des dispositions administratives voulues, car certains employés des Postes devront être présents pour desservir les campagnes avoisinantes. Cependant les habitants de la ville de Brandon devront sans doute se passer du service de six jours.

Il est un autre aspect de l'attitude du gouvernement qui m'étonne et qui sème la confusion dans le public, et c'est qu'elle défie ouvertement un autre mot d'ordre de la campagne électorale du parti libéral: faire disparaître les disparités régionales au Canada.